

DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2019

Réuni le mardi vingt-neuf janvier deux mil dix-neuf à dix-neuf heures, salle de la Mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Jacques PRÉVOST, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

Étaient présents : Mesdames LEFRANÇOIS, MARY, THIZEAU.
Messieurs BAILLY, BICHEREAU, BONNOT, IMBAULT, THOREAU, URBAIN.

Étaient excusés : Mesdames BOUGIS, VERMOND, Monsieur FONTENY.

Était absente : Madame GALLOIS.

Madame VERMOND a donné pouvoir à Monsieur URBAIN,
Madame BOUGIS a donné pouvoir à Monsieur IMBAULT,
Monsieur FONTENY a donné pouvoir à Monsieur BONNOT.

PROLONGATION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'assistance technique départementale en matière d'assainissement collectif entre le Département du Cher et la Commune de Nançay.

La durée de la convention initiale est modifiée et passe donc de 4 à 5 ans.

CONTRAT D'ASSURANCE DU PERSONNEL

Le conseil décide de renouveler le contrat d'assurance du personnel auprès du CIGAC.

EXAMEN DE DEVIS

a) Passage de la balayeuse

Le conseil municipal accepte le devis de la Société Giennoise d'Assainissement à Poilly lez Gien concernant le balayage des rues. Le montant, par intervention, s'élève à 359.81 € H.T. pour la Commune et à 458.03 € H.T. pour la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

b) La fourniture d'engrais et de terreau horticole coûte 765.78 € T.T.C.

Le conseil donne son accord.

c) Le coût du fleurissement habituel par tapis horticoles modulaires se monte à 1 630.72 € T.T.C.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPROCHEMENT DE LA C.C.V.F. AVEC LA C.C.V.S.B.

Le Maire explique et commente le courrier reçu sur la fiscalité avec les analyses financières associées des deux Communautés de Communes : Villages de la Forêt et Vierzon Sologne Berry.

Il rappelle également les propos de l'intervention de Madame la Préfète lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt du 26 septembre 2018.

Après un long débat et un vote, il en ressort : 6 voix pour fusionner avec la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry et 7 voix contre.

REMERCIEMENTS

Le Maire fait part des remerciements de l'Association des Paralysés de France pour la subvention qu'elle a reçue et des aînés pour leur cadeau de Noël.

.../...

.../...

QUESTIONS DIVERSES

- Il est demandé où aura lieu le prochain centre de loisirs. Le Maire indique qu'il se déroulera à Vouzeron, située au centre des 5 villages, et que maintenant c'est la Communauté de Communes des Villages de la Forêt qui va gérer cette activité puisqu'elle a pris la compétence « enfance jeunesse ».
- Certains conseillers regrettent le manque de communication auprès de la population.
- Il est rappelé que la gestion des bois communaux par l'Office National des Forêts coûte 4 000.00 € chaque année à la Commune.

Le Maire.